OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : # MH EPARGNE OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL (Part A - 990000134239)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : support.client@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/07/2026

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/04/2023

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises et nourricier du Fonds maître SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL (Part FS-C), investit en totalité et en permanence en parts ou actions au sein de ce Fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.
L'objectif de gestion du Fonds nourricier est identique à celui de son Fonds maître :
L'objectif de gestion du Fonds vise, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à participer à la performance des marchés de taux via ses investissements en obligations, titres de créances, et instruments monétaires de la zone euro, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits "critères ESG") pour la sélection et le suivi des titres.
Le Fonds n'étant pas indiciel, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Néanmoins à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée à postériori à l'indice suivant : Bloomberg Euro Aggregate 500 Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (cours de clôture, libellé en euro, coupons réinvestis) est un indice représentatif de la performance des obligations d'entreprises émises en Euro, d'une maturité comprise entre 3 et 5 ans. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La sélection des titres pour déterminer l'univers d'investissement se fait en plusieurs étapes et se base sur l'intégration de critères extrafinanciers. A partir des émetteurs ' corporate ' de l'indice Bloomberg Euro Aggregate, les étapes de l'univers d'investissement se font selon les modalités suivantes :
Au sein de cet univers, sont sélectionnés des titres répondant à la stratégie d'impact du Fonds basée sur les objectifs de développement durable n°5 (Egalité entre les sexes) et/ou n°8 (' Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ' visant notamment l'intégration de personnes en situation de handicap ' et/ou n°10 (' Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein '), visant notamment l'insertion des seniors. Le fonds applique en complément une politique d'exclusions normatives et sectorielles conforme au label ISR, ainsi qu'une approche dite "Best-in-Class", qui élimine les 30 % d'émetteurs les moins performants en matière ESG, à l'exception des titres souverains.La pondération, utilisée pour l'exclusion des 30%, désigne la part de dette émise par les émetteurs présents dans l'indice. Les émetteurs de ces titres sont également analysés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Analyse de l'impact social
L'intentionnalité qui correspond à la volonté intentionnelle de la société de gestion de contribuer à générer un bénéfice social mesurable (parité homme/femme et/ou l'inclusion du handicap). La Société de Gestion poursuit dès lors un double objectif de performance financière et d'impact. Cette intention concerne tous les investissements du fonds (approche systématique) et intervient au moment de la décision d'investissement (ex-ante). La société de gestion souhaite par ailleurs s'engager dans une démarche d'incitation vis-à- vis des émetteurs, au travers d'entretiens qu'elle mènera auprès d'eux. En fonction notamment de changements qui pourraient intervenir dans leur situation ou encore d'évolutions réglementaires (SFDR, etc.). Il sera également tenu compte des réponses de ces émetteurs dans le reporting réalisé sur la mesure de l'impact. L'objet est de favoriser les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de progrès en fonction des indicateurs d'impact retenus par la société de gestion. La mesure d'impact permet quant à elle de rendre compte du respect des objectifs sociaux du fonds. Afin de répondre à cet objectif social, la société de gestion appliquera un filtre de sélection supplémentaire à l'univers socialement responsable en tenant compte des critères suivants : ratio d'égalité entre les hommes et les femmes dans la promotion, part des femmes au comité exécutif, part des femmes au conseil d'administration, taux de personnes en situation de handicap dans l'effectif global de l'entreprise, taux de personnes de plus de 55 ans dans l'effectif global de l'entreprise. Les émetteurs sélectionnés devront ainsi respecter au moins l'un des 5 critères présentés ci-dessus avec l'objectif de sélectionner autant que possible les émetteurs qui respectent le plus de critères. [Pour plus de détails, merci de vous référer au règlement du Fonds]. Limite de l'approche extra-financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extrafinancières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.
Le Fonds est exposé jusqu'à 200 % de son actif net (en intégrant les contrats financiers à terme) aux produits de taux. Le Fonds pourra détenir des obligations à taux fixe, variable, obligations hybrides (dont des obligations convertibles) et titres de créance de tous émetteurs de toute zone, libellés en Euro. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif net. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0,5 et 10. Le Fonds investi directement des obligations émises par des émetteurs privées ou souverains via le recours à des produits dérivés et dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPC dont la catégorie est obligataire ou monétaire. Le risque de change ne dépassera pas 10% de l'actif net du Fonds.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur J.
Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing) a été mis place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation des parts du fonds. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous référer à son règlement.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse support.client@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse support.client@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

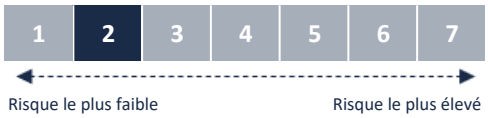

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Modalités de souscriptions/rachats du fonds maître: Les souscriptions et rachats sont centralisés avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 9, rue du débarcadère - 93761 Pantin Cedex. La valeur liquidative (J) sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours en J et sera publiée à 23 heures en J. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu entre temps.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 770,00 €**	**6 800,00 €**
	Rendement annuel moyen	-22,30%	-7,42%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 870,00 €**	**7 680,00 €**
	Rendement annuel moyen	-21,30%	-5,14%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 520,00 €**	**8 350,00 €**
	Rendement annuel moyen	-4,80%	-3,54%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 100,00 €**	**9 350,00 €**
	Rendement annuel moyen	1,00%	-1,34%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2017 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2019 et le 30/11/2024
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**652,57 €**	**1 168,51 €**
Incidence des coûts annuels (*)	6,53%	2,56%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,98% avant déduction des coûts et de -3,54% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**5,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,28%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	121,79 €
Coûts de transaction	**0,32%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maitre lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maitre achète ou vend.	30,78 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

Une quote-part des frais de gestion peut faire l'objet d'une rétrocession à des distributeurs tiers. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au prospectus ou règlement du Fonds.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur des marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse support.client@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, AMUNDI TC, GEDEON
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.